



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3676

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan d'actions en faveur de la redynamisation commerciale de la Presqu'île de Lyon suite aux impacts du mouvement des Gilets jaunes - Signature d'une convention tripartite entre la Métropole de Lyon, l'Etat et la Ville de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jaquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burriland (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3676**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Plan d'actions en faveur de la redynamisation commerciale de la Presqu'île de Lyon suite aux impacts du mouvement des Gilets jaunes - Signature d'une convention tripartite entre la Métropole de Lyon, l'Etat et la Ville de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis le 17 novembre 2018, le mouvement des "Gilets jaunes" a fortement impacté l'activité commerciale du centre-ville de Lyon avec des manifestations hebdomadières le samedi, voire certains dimanches, au cœur des linéaires marchands.

Ces manifestations ont eu pour conséquence une forte diminution du chiffre d'affaires des commerces du centre-ville pour plusieurs raisons :

- le blocage des accès autoroutiers à plusieurs reprises jusqu'en début d'année 2019 a contribué à détourner les consommateurs extérieurs, notamment lors de la Fête des Lumières, des fêtes de fin d'année et des soldes d'hiver, périodes majeures pour les commerçants,
- les débordements engendrés par ces manifestations ont découragé la clientèle habituelle du centre-ville de Lyon de s'y rendre, et les mesures de sécurité importantes mises en œuvre ont fortement contraint les accès au centre-ville aussi bien par la clientèle véhiculée que par les transports en commun,
- la clientèle touristique, notamment étrangère en forte augmentation ces dernières années (6 millions de touristes par an) a également fortement diminué, l'Office du tourisme de Lyon Métropole enregistrant jusqu'à 30 % de baisse de fréquentation depuis le début du conflit et une forte chute des ventes de visites touristiques sur Lyon.

Les acteurs du commerce, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole - Saint Etienne Roanne, la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône, les structures de management de centre-ville et les associations de commerçants, ont fait part d'une forte baisse de fréquentation de la clientèle, qui peine à revenir du fait de la longueur du mouvement et du maintien de mesures de sécurité importantes, malgré les mesures d'interdiction de manifester mises en place par la Préfecture. Ainsi à fin mars 2019, les commerçants de la Presqu'île faisaient état d'une baisse moyenne de chiffre d'affaires de - 30 %, et de risques avérés de disparition de nombreuses activités ne pouvant disposer d'une trésorerie suffisante pour amortir l'impact de ce mouvement sur leurs performances économiques.

Les acteurs locaux (Métropole, Ville de Lyon, Chambres consulaires, structure de management de centre-ville My Presqu'île) ont engagé depuis février 2019 un travail commun d'élaboration d'un plan d'actions destiné à relancer la fréquentation de la Presqu'île à l'issue des troubles, à travers des actions diversifiées et complémentaires d'animations commerciales et de promotion du territoire.

Ce travail a fait l'objet du dépôt d'une candidature conjointe de la Métropole et de la Ville de Lyon à l'appel à projet lancé par l'État en mars 2019, destiné à accompagner financièrement les actions d'animations et de promotion portées localement par les collectivités et leurs partenaires. Le 15 mai 2019, le territoire lyonnais a été retenu, comme 33 autres villes à l'échelle nationale, pour bénéficier de ce financement : le budget global du plan d'actions à mettre en œuvre est de 250 000 € dont 150 000 € apportés par l'État, 70 000 € apportés par la Métropole et 30 000 € apportés par la Ville de Lyon.

I - Les enjeux et orientations du plan d'actions partenarial en faveur de la redynamisation de la Presqu'île

Conçu dans un cadre partenarial, le plan d'actions est destiné à relancer la fréquentation de la Presqu'île de Lyon et de ses abords en valorisant la diversité des points de vente, les différentes ambiances commerciales, les spécificités du commerce local, les atouts urbains et touristiques de la Presqu'île, et en créant des événements festifs et de promotion à destination de la clientèle locale, métropolitaine, régionale et touristique.

Ce plan d'actions est destiné à être mis en œuvre par les représentants des commerçants (associations de commerçants, structure de management de centre-ville My Presqu'île) et se structure en deux grandes catégories d'actions :

- des actions d'animation de proximité (ex. : braderies, animations musicales, ateliers et visites de magasins, etc.) destinées à recréer du flux de manière diffuse au sein des différents secteurs commerçants de la Presqu'île : sud Bellecour, Terreaux, Carré d'Or, bas des Pentes, etc.,
- des actions de promotion du territoire, destinées à valoriser la "destination Presqu'île" auprès de la clientèle exogène et touristique, en mettant l'accent sur les atouts et spécificités du territoire.

II - Mise en œuvre du plan d'actions

Suite à la confirmation des financements de l'État, la mise en œuvre concrète du plan d'actions nécessite la signature d'une convention entre l'État, la Ville de Lyon attributaire des financements étatiques et la Métropole.

La Métropole attribuera une subvention exceptionnelle de 70 000 € destinée à cofinancer, sur la base de la convention signée entre partenaires, les actions portées par les opérateurs locaux représentant les commerçants (structure de management de centre-ville My Presqu'île, associations de commerçants).

Le plan de financement prévisionnel de ce plan d'actions est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Total plan d'actions	250 000	Total partenaires	250 000
actions d'animations		État	150 000
actions de promotion		Métropole de Lyon	70 000
		Ville de Lyon	30 000

La subvention de 150 000 € de l'État sera versée à la Ville de Lyon en 2 temps :

- un versement de 75 000 € à la signature d'une convention entre l'État, la Ville de Lyon et la Métropole,
- le versement du solde après réalisation des actions et production du compte-rendu technique de réalisation des actions, et d'un bilan financier.

La convention entre les différents partenaires précise les modalités de partenariat, le contenu du plan d'actions ainsi que les modalités de cofinancement des actions.

La sélection des actions et du montant de la participation financière de la Métropole par projet sera soumise lors d'un prochain Conseil métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de la redynamisation de la Presqu'île de Lyon.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat entre l'État, la Métropole et la Ville de Lyon pour cette mise en œuvre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.